



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
BOUCHES-DU-RHÔNE

POLE EMPLOI TERRITORIAL  
SERVICE CONCOURS

Les Vergers de la Thumine - CS10439  
Boulevard de la Grande Thumine  
13098 Aix-en-Provence Cedex 02  
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SELECTION  
PROFESSIONNELLE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

La commission de sélection professionnelle au grade d'Attaché territorial de conservation du patrimoine s'est réunie le 2 octobre 2017 dans les locaux du CDG13, Les Vergers de la Thumine, Boulevard de la Grande Thumine, 13098 Aix-en-Provence cedex 2.

**Composition de la commission :**

- Représentant du CDG 13 : Madame Sakina LARBI, Directrice Générale,
- Personnalité qualifiée désignée par le Président du CDG13 : Madame Béatrice COIGNET, Directrice adjointe Publics, Mairie d'Aix-en-Provence,
- Représentante du CD 13 : Madame Christiane BARONE, Directrice adjointe des ressources humaines, titulaire du grade de directeur territorial.

Après étude du dossier et audition du candidat, la commission déclare l'agent figurant sur la liste ci-dessous, apte à être intégré au grade d'Ingénieur territorial :

- **ROTHE Marie-Pierre**

Fait à Aix-en-Provence, le 2 octobre 2017

Les membres de la commission :

Mme S. LARBI

Mme B. COIGNET

Mme C. BARONE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
BOUCHES-DU-RHÔNE

POLE EMPLOI TERRITORIAL  
SERVICE CONCOURS

Les Vergers de la Thumine - CS10439  
Boulevard de la Grande Thumine  
13098 Aix-en-Provence Cedex 02  
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SELECTION  
PROFESSIONNELLE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

La commission de sélection professionnelle au grade d'Ingénieur territorial s'est réunie le 2 octobre 2017 dans les locaux du CDG13, Les Vergers de la Thumine, Boulevard de la Grande Thumine, 13098 Aix-en-Provence cedex 2.

**Composition de la commission :**

- Représentant du CDG 13 : Madame Sakina LARBI, Directrice Générale,
- Personnalité qualifiée désignée par le Président du CDG13 : Monsieur Marc FOVEAU, Directeur général adjoint des services techniques, Mairie d'Aix-en-Provence,
- Représentante du CD 13 : Madame Christiane BARONE, Directrice adjointe des ressources humaines, titulaire du grade de directeur territorial.

Après étude du dossier et audition du candidat, la commission déclare l'agent figurant sur la liste ci-dessous, apte à être intégré au grade d'Ingénieur territorial :

**ROSSI Matthieu**

Fait à Aix-en-Provence, le 2 octobre 2017

Les membres de la commission :

Mme S. LARBI

M. M. FOVEAU

Mme C. BARONE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.



**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SELECTION  
PROFESSIONNELLE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

La commission de sélection professionnelle au grade d'Attaché territorial s'est réunie le 2 octobre 2017 dans les locaux du CDG13, Les Vergers de la Thumine, Boulevard de la Grande Thumine, 13098 Aix-en-Provence cedex 2.

**Composition de la commission :**

Représentant du CDG 13 : Madame Sakina LARBI, Directrice Générale,

Personnalité qualifiée désignée par le Président du CDG13 : Madame Marie-Sylviane DOLE, Directrice des affaires juridiques, Mairie de Marseille

, Représentante du CD 13 : Madame Christiane BARONE, Directrice adjointe des ressources humaines, titulaire du grade de directeur territorial.

Après étude des dossiers et audition des candidats, la commission déclare les agents figurant sur la liste ci-dessous, aptes à être intégrés au grade d'Attaché territorial :

- BERTRAND Olivier
- GUILPAIN Jérôme
- LANDAUER Yann
- NARDUCCI Anne-Laure
- VIALE Stéphanie
- VILLELM Sandra

Fait à Aix-en-Provence, le 2 octobre 2017

Les membres de la commission :

Mme S. LARBI

Mme M.S. DOLE

Mme C. BARONE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.